



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

Séance du 11 février 2021

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt et un, le onze février à dix-huit heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués le 4 février 2021, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis en session ordinaire.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	11
VOTANTS	11

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCATION

Datée	du 04/02/21
Affichée	le 04/02/21

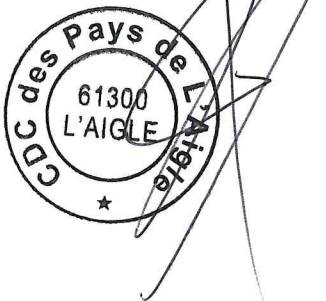
Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Jean-Guy GRANDIN
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET

OBJET

**Marché de construction du
PSLA de la Ferté-en-Ouche :
Modification n° 3 au lot n° 8 -
Menuiseries intérieures**

Acte rendu exécutoire après
publication le 16 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER

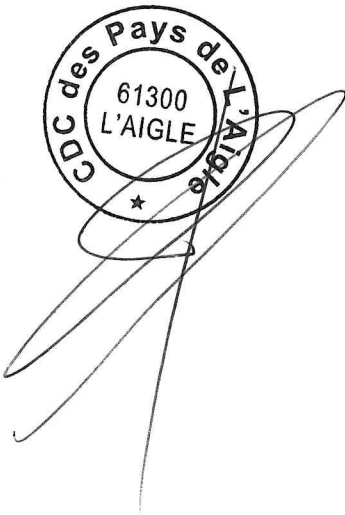


Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210211-2021-02-11-010-DE
Date de télétransmission : 16/02/2021
Date de réception préfecture : 16/02/2021

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, informe les membres du Conseil que, dans le cadre de l'achèvement du PSLA de La Ferté-en-Ouche, il y a lieu de recourir à une modification n° 3 au lot n° 8 – Menuiseries intérieures attribué à l'entreprise MGP pour la signalétique. Cette modification représente une moins-value de 3 558.16 € HT soit 4 269.79 € TTC portant le montant du marché à 61 359 € HT soit 73 631 € TTC :

Acte rendu exécutoire après
publication le 16 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER



- Vu les articles R.2194-2 à R.2194-4 du Code de la commande publique,
- Vu la délibération n° 2019-03-28-069 du bureau communautaire en date du 28/03/2019 portant attribution des marchés relatifs à la construction du PSLA de La Ferté-en-Ouche,
- Vu la délibération n° 2019-05-23-115 du bureau communautaire en date du 23/05/2019 portant attribution des lots manquants des marchés relatifs à la construction du PSLA de La Ferté-en-Ouche,
- Vu la délibération n° 2020-02-20-023 du bureau communautaire en date du 20/02/2020 portant modifications au marché de construction du PSLA de La Ferté-en-Ouche,
- Vu la délibération n° 2020-09-17-143 du conseil communautaire en date du 17/09/2020 portant modifications au marché de construction du PSLA de La Ferté-en-Ouche,
- Vu la délibération n° 2020-10-15-166 du conseil communautaire en date du 15/10/2020 portant modifications au marché de construction du PSLA de La Ferté-en-Ouche,

Le Bureau après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification n° 3 au lot n° 8 - Menuiseries intérieures pour une moins-value de 3 558.16 € HT soit 4 269.79 € TTC,
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ces dossiers.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme